



Favoriser la transparence des décisions judiciaires et renforcer la mise en œuvre nationale de la CEDH (projet TJENI)

PROGRAMME

ATELIER SUR L'ANONYMISATION (PSEUDONYMISATION) DES DÉCISIONS JUDICIAIRES

29 Novembre 2022 Paris, France

Note Conceptuelle

La mise à disposition du public des décisions de justice est un élément important de la **justice ouverte** et contribue à améliorer la transparence du processus judiciaire tout en garrantissant les nécessités du contrôle des citoyens dans un société démocratique.

La **publication en ligne** des décisions de justice nécessite de mettre en balance des droits essentiels tels que le droit à la protection des données à caractère personnel et le droit d'accès aux décisions de justice.

La publication des décisions de justice ne doit pas être un exercice arbitraire. Elle doit être fondée sur des **objectifs** clairs, tels que, par exemple, le renforcement de la sécurité juridique et l'amélioration de la cohérence des décisions de justice, et doit servir les utilisateurs, à savoir le grand public, les professionnels du droit et les chercheurs, pour n'en citer que quelques-uns. En outre, le champ d'application de la publication (par exemple, sélectionner les décisions des tribunaux de première, deuxième ou troisième instance, toutes les décisions, ou seulement celles qui apportent des nouveautés à la jurisprudence) doit également être pris en compte.

Sur la base des objectifs identifiés, un **cadre réglementaire** spécifique doit être développé, en prenant en considération les risques liés à la publication des décisions de justice, ainsi que les garanties et les recours applicables pour assurer la protection des droits des individus.

Cet atelier vise à fournir une vue d'ensemble des normes disponibles (recommandations) du Conseil de l'Europe concernant ce sujet, ainsi que la jurisprudence respective de la Cour européenne des droits de l'Homme.

L'anonymisation (pseudonymisation) a été reconnue comme une solution permettant de concilier la protection de la vie privée et des données à caractère personel avec la nécessité d'un accès public aux décisions de justice. L'atelier aborde la portée et les fonctionnalités potentielles rendues disponibles par l'évolution numérique des systèmes judiciaires, en se concentrant sur les solutions avancées d'anonymisation (pseudonymisation). Plus précisément, les thèmes liés au traitement du langage naturel, à l'interopérabilité des divers outils à la disposition du pouvoir judiciaire et à la cybersécurité seront abordés.

09.15 – 09.30 Inscription des participants

09.30 - 09.40 Remarques d'ouverture

Tigran Karapetyan, Chef de Division, Défis Transversaux et Projets Multilatéraux,
 Direction Générale des droits de l'Homme et de l'Etat de Droit (DGI), Conseil de l'Europe

Cadre réglementaire pour l'anonymisation (pseudonymisation)

Moderateur: Elena Yurkina, Cheffe d'Unité, Solutions Innovantes pour les droits de l'Homme et la Justice, DGI, Conseil de l'Europe

I. Exigences du cadre réglementaire (20 min)

09.40 - 11.00

11.15 - 12.55

• Aperçu des recommandattions du CdE, Elena Yurkina, Cheffe d'unité

Questions/Réponses (20 minutes)

II. Garanties et recours liés à l'anonymisation (pseudonimisation) (20 min)

Mise en œuvre des recommandations, , Silvia Martinez Canton, experte du CdE

Questions/Réponses (20 min)

11.00 – 11.15 Pause Café

Technologies et outils pour l'anonymisation (pseudonymisation)

Moderateur: Biljana Nikolic, Chargée de projet principale, Solutions Innovantes pour les droits de l'Homme et la Justice, DGI, Conseil de l'Europe

III. Aperçu des technologies disponibles et outils avancés pour l'anonymisation des

décisions judiciaires (30 min)

Gernoth Posch, expert du CdE

Questions/Réponses (20 min)

Demonstration de certains outils (30 min),

- Martin Schneider, expert du CdE
- Sylvie Postel, Auditrice au service de la documentation, des études et du rapport –
 cheffe du Bureau du droit du numérique et de la protection des données, Cour de
 cassation / Amaury Fouret, data scientist, Cour de cassation, France

Questions/Réponses (20 min)

12.55 - 14 .30 Pause Déjeuner

14.30 – 15.20 IV. Apprentissage automatique et traitement du langage naturel (30 min)

- Murielle Popa-Fabre, experte du CdE
- Cosmin Sterea-Grossu, Juge et Chef de l'Unité Informatique et Statistiques
 Judiciaires, Conseil Supérieur de la Magistrature, Roumanie / Vasily Pais,
 chercheur senior, Institut de recherche de l'Académie roumaine pour
 l'intelligence artificielle "Mihai Drăgănescu" (RACAI)

Questions/Réponses (20 min)

Aspects technologiques de l'anonymisation (pseudonymisation) : interopérabilité et sécurité

Moderator: Laetitia Dimanche, Chargée de projet, Solutions Innovantes pour les droits de l'Homme et la Justice, DGI, Conseil de l'Europe

15.20 – 15.50 <u>V. Interopérabilité (30 min)</u>

- Marko Sever, expert du CdE
- Tomasz Kisielewicz, Ph.D., expert dans le service des technologies modernes du ministère de la justice, Pologne

Questions/Réponses (20 min)

15.50 – 16.00 Pause Café

16.00 – 16.50 <u>III. Cyber sécurité (30 min)</u>

- Florian Blaschegg, expert du CdE
- Edouard Rottier, Auditeur au service de la documentation, des études et du rapport
 chef du bureau des diffusions numériques, Cour de cassation, France

Questions/Réponses (20 min)

16.50 – 17.00 Remarques finales

 Frédéric Dolt, Chef de Département, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique, Direction Générale des droits de l'Homme et de Etat de Droit (DGI), Conseil de l'Europe